

## Départements-Régions : la fusion en vue

Frédéric Lefebvre, un des porte-parole de l'UMP, a assuré hier que la fusion des Départements et des Régions était « pour bientôt », promettant une « réforme exceptionnellement importante », alors que la commission Balladur doit rendre ses conclusions en février.



## Des vœux présidentiels positifs

La crise dictera à Nicolas Sarkozy ses vœux pour 2009, une année où il aura à affronter un moral des Français dans le noir. Le chef de l'État, de retour du Brésil hier, devrait réaffirmer sa volonté de garder le cap des réformes, mercredi, lors de ses vœux télévisés.

# François Korber, vrai poil à gratter de l'administration

**PRISON** Vingt ans passés derrière les barreaux ont transformé le Girondin François Korber en un redoutable juriste autodidacte, qui défend sans relâche les droits des taulards

ADRIEN VERGNOLLE

a.vergnolle@sudouest.com

Après plusieurs condamnations devant les assises et plus de vingt ans passés sous les verrous, l'ancien candidat RPR à Bordeaux dans les années 70 termine sa vie carcérale comme il l'a commencée : en juriste autodidacte, défenseur véhément du droit des détenus. Depuis sa première incarcération, il aide les prisonniers à écrire des lettres sentimentales ou procéduraires. En 1999, il était déjà parvenu à faire venir un kiné dans sa cellule en Gironde contre l'avis de l'administration pénitentiaire. En 2004, il sera le premier détenu en France à faire constater par un huissier le froid qui règne au « mitard » de la prison de Riom (Puy-de-Dôme).

## Une cellule un détenu

Cette fois, à trois mois de la sortie, François Korber, 56 ans, s'en prend à la ministre de la justice. En octobre, il a déposé au Conseil d'État une requête en annulation d'un décret du Code de procédure pénale, signé en juin par la garde des Sceaux. Il permet aux détenus « prévenus » (qui n'ont pas été condamnés) d'exiger une cellule individuelle en maison d'arrêt quitte à demander un transfert dans une autre prison où il y aurait de la place. « Vous imaginez le nombre de transferts en France et dans les DOM-TOM », raille François Korber. « Cela coûterait énormément d'argent, sans compter qu'un détenu à Marseille n'ira pas demander d'être transféré à Strasbourg, loin de sa famille... »

Les spécialistes du monde carcéral estiment ce décret absolument inapplicable. Il a été pris pour retarder l'entrée en application du droit à l'encellulement individuel exigé par l'Europe. La France l'a voté en 2000 mais elle ne l'applique toujours pas. Vu la surpopulation car-

cérale, la majorité des détenus sont forcés de cohabiter. Korber raconte « la promiscuité à deux ou trois dans une cellule de 9 mètres carrés ». Lui, le non-fumeur enfermé avec des fumeurs, décrit « les rots » et les « pets » de cothurnes pas toujours bien élevés. « La chancellerie considère que les prisonniers ne voient pas d'inconvénient à cohabiter. 80 % des détenus préféreraient dormir seuls, dit-il. Ne serait-ce pour « rêver », sans subir les autres. »

On le rencontre à Paris, la veille de Noël, dans une brasserie popu du 2<sup>e</sup> arrondissement. Pour la première fois, il a eu droit à dix jours de permission. Bientôt libre, il cherche un travail et répond aux journalistes. Bavard à en perdre la voix. Brave et habité par son combat. Toujours immense (1,94 m), la mèche romantique quoique blanchie, l'air un peu plus fatigué que sur les affiches électorales d'autrefois. Il a un « message » : « La prison peut arriver à tout le monde. Il ne faut pas attendre que ça vous touche pour constater combien c'est horrible. »

## Cascade de recours

Le recours de François Korber est en ligne sur Internet depuis la mi-octobre. (1) N'importe qui est invité à se déclarer « partie intervenante », un peu comme dans les « class actions » à l'américaine. Objectif : faire masse pour que l'État plie et finisse par instaurer le numerus clausus, tabou en France. Pour bon nombre d'associations, ce « droit à être seul » en cellule améliorerait considérablement le quotidien des prisonniers. Dans son recours, Korber s'en prend aussi au quartier VIP de la prison de la Santé (Paris), où les détenus sont seuls dans 9 mètres carrés. « Ce devrait être le régime normal », dit Korber, qui tient sa formule : qu'est-ce qui différencie les VIP des PSI, « personnes sans im-

portance » ? La guérilla administrative qu'il mène agace assez pour qu'il soit régulièrement déplacé d'une prison à l'autre, pour des « transferts disciplinaires ». Muret, Riom, Châteaudun, Melun et plusieurs passages à la maison d'arrêt de Fresnes : Korber pourrait écrire le « Guide du routard des prisons ». D'ailleurs, il a prévu une cascade de recours. Sur la thérapie en prison, la formation, la santé, la réinsertion, le « racket » des téléviseurs, les transferts brutaux, les commissions de discipline. Bref, tout pour « abrégé d'urgence la souffrance en prison ».

Martine Herzog-Evans, professeur à l'université de droit de Nantes et spécialiste des arcanes carcéraux, tient François Korber pour un vrai « poil à gratter de l'administration » doté d'« indéniables connaissances techniques ». Il est un des rares détenus à faire entrer le droit en prison, depuis qu'en 1995 le Conseil d'État a estimé que les décisions internes à la prison pouvaient faire l'objet de recours.

En 2004, à Nantes, le tribunal administratif a désigné un architecte pour « mesurer » la surpopulation carcérale à la demande de détenus. À Caen et Brest, l'État a été condamné, notamment, pour des atteintes « au respect de la dignité humaine », à propos des conditions d'incarcération. En octobre 2007, l'Observatoire international des prisons (OIP) demandera même la fermeture du quartier disciplinaire de Fleury-Mérogis.

« Nous sommes les usagers du service public pénitentiaire, insiste François Korber. Forcés, certes, mais des usagers. C'est encore un gros mot pour l'administration. »

François Korber a été une comète dans le monde politique bordelais. Il était apparu à Tresses



François Korber contre l'administration. PHOTO « SUD OUEST »

(Gironde), aux municipales de 1978, remarqué par ses manières de jeune loup. Puis il y a eu les cantonales de 1978, la législative partielle de 1980. Qu'il perd aussi, exsangue financièrement. Il trempe alors dans un trafic d'or, qui se termine par le meurtre d'un de ses hommes de main.

## Rechute

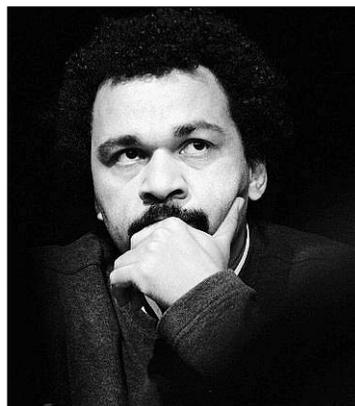
Première condamnation aux assises (dix ans), confirmée en cassation (quinze ans). Ensuite, c'est une série de condamnations qui le maintiennent derrière les barreaux depuis 1982 avec quelques rares mois de liberté, où il a « rechuté », comme il dit. Il termine de purger une peine de quinze ans pour une affaire de mœurs dont il se dit in-

nocent. Il manie l'autodérision pour ne pas s'aigrir. Quand il donne son adresse, il change « cellule » pour « appartement ». Ou dit : « Je suis quand même nourri, mal, et logé, moyen. Et j'ai vue sur la Seine. » Un peu provoc, aussi : « Je me rends utile là où le destin m'a placé. »

Son site accueille un millier de visites par jour. Pour Korber, « c'est un combat moderne contre une administration archaïque, qui interdit encore Internet dans les prisons, alors qu'aujourd'hui c'est incontournable pour trouver du travail. Je fais le pari que, dans dix ans, les prisons seront connectées. » Sûr qu'il y travaille.

(1) prison.eu.org

# Dieudonné persiste et signe dans la provocation



Dieudonné. PHOTO AFP

Vendredi soir, à la fin de son spectacle, l'humoriste a invité le négationniste Robert Faurisson, qui conteste depuis plus de trente ans la réalité de l'Holocauste, à venir sur scène pour lui décerner un « prix de l'inféquentabilité et de l'insolence ». La ministre de la Culture, Christine Albanel, s'est déclarée « consternée » par cette provocation qui « heurte et blesse à nouveau les mémoires ».

« Dieudonné vient rappeler qu'il est bien un nouveau leader de l'extrême droite en choisissant d'ho-

norer Robert Faurisson », a estimé de son côté l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), selon qui « assister à un spectacle de Dieudonné, c'est participer à un meeting d'extrême droite ».

## « Liberté d'expression »

Une vidéo en ligne publiée par le site Internet Le Post montre intégralement la scène qui s'est déroulée à la fin du spectacle. Dieudonné déclenche une ovation en l'honneur de M. Faurisson, accueilli sur scène par une accolade. Le trophée

lui est remis par une personne déguisée en déporté juif.

« Vos applaudissements vont retentir assez loin [...] Votre présence ici et notre poignée de main sont déjà un notre en soi », ironise Dieudonné devant 5 000 spectateurs. Interrogé hier par « Le Journal du dimanche », Dieudonné affirme qu'il n'est « pas d'accord » avec toutes les thèses développées par le négationniste, mais, « pour moi », dit-il, « c'est la liberté d'expression qui compte ».

Selon le journal, Jean-Marie Le

Pen, son épouse Jany et sa fille Marie-Caroline étaient présents dans la salle, ainsi que la militante palestinienne Ginette Skandrani et le leader radical noir Kémi Séba, responsable du mouvement Tribu Ka dissous en 2006 par le ministère de l'Intérieur.

Dieudonné M'Bala M'Bala, dont une fille a pour parrain le président du Front national, a été condamné en juin en dernière instance à 7 000 euros d'amende pour ses propos sur la mémoire de la Shoah tenus à Alger en 2005.